

AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE CHAMPLARD

Commune de Beaurepaire (38)



Dossier d'autorisation environnementale

Pièce 2 : localisation du projet

PIÈCE 2 - SITUATION

1 EMPLACEMENT DU PROJET

Le projet d'aménagement s'implante en partie sud de la commune de Beaurepaire, dans le quart nord-est du département de l'Isère, au lieu-dit : Plaine de Champlard.

Le plateau de Champlard est localisé à 1 km au sud du centre-ville de Beaurepaire.

La limite nord du projet correspond au haut du talus de la terrasse fluvioglaciaire de Champlard, qui marque une différence d'altitude de 20 mètres avec la plaine de Valloire en contre-bas où s'étend le centre-ville.

Le périmètre projet est délimité par la RD 519d à l'ouest. Cet axe reliant la plaine de la Bièvre à la vallée du Rhône facilite l'accès au site depuis les autoroutes A7 et A48. La RD 538, au nord, assure la desserte via l'axe Romans - Vienne. Le giratoire des Mikados est présent en limite nord-ouest du périmètre projet.

Les parcelles d'aménagement projeté sont actuellement occupées par une activité agricole, à l'identique de celles bordant le périmètre projet à l'est et au sud.

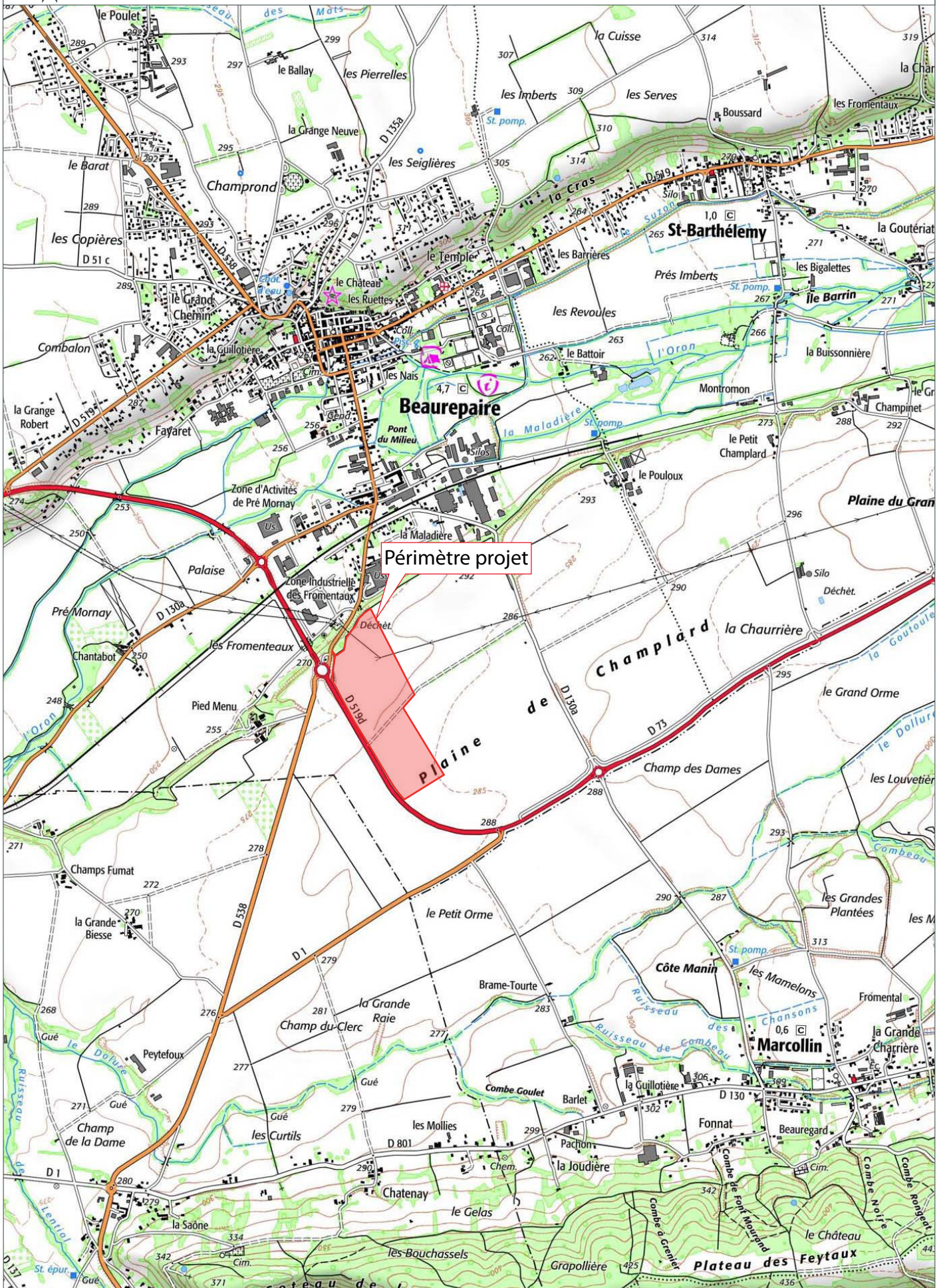
Le périmètre projet retenu pour l'aménagement de la zone d'activités de Champlard s'étend sur une superficie de 23.8 hectares.

2 PLANS DE SITUATION

Plusieurs plans de localisation du périmètre projet, objet de la présente demande d'autorisation sont disponibles dans les pages suivantes :

- localisation sur fond IGN au 1/25 000^e,
- localisation sur photo aérienne,
- localisation sur extrait cadastral.

PLAN DE SITUATION





Aménagement de la zone d'activités de Champlard – Commune de Beaurepaire (38)

CARTE DE LOCALISATION AU 1/10 000ÈME



Périmètre projet

PLAN CADASTRAL - SECTION ZH

